

« Le printemps social sera chaud »

La FGTB a dit « non » à la décision du gouvernement concernant les prépensions. Marc Goblet hausse le ton.

Après la décision du gouvernement de ne pas suivre l'accord entre patron et syndicats au sujet des prépensions, la FGTB a vu rouge. Le syndicat socialiste a rejeté, lundi, la décision du gouvernement. La CSC, elle, va se prononcer ce mardi. Mais le refus syndical ne semble pas de nature à empêcher la mise en œuvre de la décision du gouvernement.

En attendant, le secrétaire général de la FGTB a déjà affiché son mécontentement. « *Contrairement à ce que dit le gouverne-*

ment, les adaptations à notre proposition sont profondes, et pas légères. A quoi sert encore la concertation sociale si ce n'est qu'une chambre d'avis sur laquelle on s'assied ? », lance Marc Goblet. Il va plus loin en disant que ceux qui appliqueront cette réforme « *vont*

prendre la responsabilité de créer des tensions sociales ». Et de prévenir : « *Le printemps social sera chaud. (...) Nous allons annoncer de nouvelles actions. (...) La décision du gouvernement est humiliante pour les prépensionnés et la concertation sociale.* » Dès ce mercredi, les syndicats attendent plus de 10.000 personnes à Bruxelles.

Les acteurs régionaux, qui seront en première ligne lors de la mise en œuvre de la réforme, se posent aussi des questions. Marie-

Kristine Vanboeckstal, administratrice générale du Forem en Wallonie, explique « *avoir un doute sur la capacité du marché de l'emploi, certainement en Wallonie, à absorber les prépensionnés auxquels il faudra en principe proposer un emploi* ». De

son côté, Grégor Chapelle, directeur général d'Actiris, interpelle sur le financement. Il veut que les moyens nécessaires soient alloués par le fédéral, ce dont il doute au vu des précédents. ■

Prépensions : les syndicats disent « non »

- La FGTB rejette l'accord sur les prépensions.
- La CSC devrait suivre.
- Les syndicats annoncent la poursuite de leur plan d'action.
- Mais ils ont peu de chances d'obtenir le retrait de la réforme.

Les syndicats ne bondissent pas de joie après la décision du gouvernement de ne pas suivre l'accord conclu entre patrons et syndicats au sujet des prépensions. La FGTB a rejeté cette décision lundi soir. La CSC se prononce ce mardi, mais n'est pas enthousiaste, le mot est faible. Le refus syndical ne semble toutefois pas de nature à empêcher la mise en œuvre de la décision gouvernementale. Dans les couloirs du Seize, on se dit résolu à appliquer la réforme.

Résumé des épisodes précédents. Le gouvernement avait prévu dans son accord de majorité que tous les prépensionnés devraient chercher du travail, même s'ils sont prépensionnés

depuis plusieurs années. L'accord de gouvernement les soumettait aussi aux contrôles de disponibilité des chômeurs, pour vérifier qu'ils envoyaient bien des CV ou suivaient des formations. Un arrêté a été pris en décembre. Mais le gouvernement a ouvert cette réforme à la concertation sociale. Et, milieu de semaine dernière, patrons et syndicats ont amendé la réglementation, supprimant l'obligation de recherche d'emploi pour les personnes déjà prépensionnées. Et adoucissant les obligations pour les futurs prépensionnés : seule une disponibilité passive sur le marché de l'emploi était requise. On s'inscrit au Forem (Wallonie), à Actiris (Bruxelles) ou au VDAB (Flandre) et on est juste tenu de se rendre aux offres d'entretien d'embauche.

Vendredi, le gouvernement n'a entériné cet accord que partiellement. Il a suivi les partenaires sociaux pour le passé. Et a décidé, pour l'avenir, d'instaurer une disponibilité adaptée : les personnes prépensionnées après le premier janvier bénéficieront d'un accompagnement personnalisé des offices régio-

naux de l'emploi. Accompagnement qui reste à définir.

Les partenaires sociaux ont officiellement réagi lundi. La FGTB a réuni ses instances et rejette la décision du gouvernement, au motif que la concertation sociale n'est pas respectée. « *Ce faisant, la FGTB a la nette impression que certaines forces au sein du gouvernement souhaitent imposer leur idéologie politique au détriment des travailleurs et des organisations syndicales* », dit le syndicat dans un communiqué. La FGTB estime aussi que la « *solidarité entre travailleurs est rompue* », parce que le contrôle de la disponibilité des prépensionnés pourra être différent d'une région à l'autre, car ces dernières sont compétentes pour le suivi et les contrôles des demandeurs d'emploi.

La CSC se réunit demain. La secrétaire générale du syndicat chrétien, Marie-Hélène Ska, nous a déjà dit ce qu'elle pensait de la décision gouvernementale. « *Le gouvernement invente la disponibilité adaptée, mais on ne sait pas à quoi cela correspond. Cela ne va faire*

qu'ajouter un flou. » La CSC estime aussi que cette réforme va nuire à l'emploi des jeunes. « *Les prépensions vont être fortement découragées et ce sont les jeunes qui vont en pâtir. Le chômage des jeunes est déjà très élevé, on les exclut massivement et ils vont être demain les premières victimes des restructurations. On est en train de sacrifier une génération : c'est grave.* »

Les syndicats ont donc décidé de poursuivre leur plan d'actions. Décidé il y a quelques semaines, il prévoit une mobilisation place de la Monnaie, à Bruxelles, mercredi. Les syndicats avaient annoncé que ce plan se prolongerait par d'autres actions, ils devraient les annoncer mercredi. Malgré les protestations, les organisations syndicales savent toutefois qu'elles ont peu de chance d'obtenir le retrait de la réforme des prépensions, pas plus que le saut d'index. Reste un combat : obtenir que le gouvernement introduise une taxation renforcée des hauts revenus. Mais ce n'est pas gagné non plus. ■

BERNARD DEMONTY

« Les jeunes vont être demain les premières victimes des restructurations. On est en train de sacrifier une génération : c'est grave »

MARIE-HÉLÈNE SKA (CSC)

MOBILISATION**10.000 personnes attendues à Bruxelles**

Les syndicats ont décidé de poursuivre les actions entamées le mois dernier, avec l'annonce d'une faible hausse salariale et le maintien du saut d'index. Ils organisent un rassemblement de militants place de la Monnaie, à Bruxelles, ce mercredi 11 mars. Une même concentration avait eu lieu en

novembre et avait rassemblé 7.000 personnes. On en attend au moins autant.

Les syndicats cumulent leurs griefs contre l'accord de gouvernement : ils contestent le saut d'index, l'absence de taxation des hauts revenus, le financement revu à la baisse des services publics. Et ajoutent à présent une nouvelle revendication : le retrait de la réforme des prépensions. Le front commun annoncera d'autres actions dès mercredi. Les

organisations semblent réticentes à annoncer des grèves à ce stade, car ils craignent que la mobilisation ne soit pas optimale. Il pourrait davantage s'agir d'une manifestation. Il y aura déjà une manifestation le 19 mars à Bruxelles, mais elle ne concernera que les services publics.

Comme l'a indiqué Marc Goblet, secrétaire général de la FGTB à RTL : « *Le printemps social sera chaud.* »

B. DY

ENTRETIEN**« Une décision humiliante »**

Marc Goblet, vous êtes secrétaire général de la FGTB.

Votre syndicat rejette l'accord sur les prépensions. Pourquoi ?

Parce que contrairement à ce que dit le gouvernement, les adaptations à notre proposition sont profondes. A quoi sert encore la concertation sociale si ce n'est qu'une chambre

d'avis sur laquelle on s'assied ?

Mais ce n'est pas positif de prévoir un accompagnement personnalisé pour les prépensionnés ?

Ce sont des gens qui ont eu souvent des métiers lourds, qui vivent une restructuration. Et on va leur dire qu'ils doivent être disponibles sur le marché de l'emploi. Ils ne vont plus quitter leur entreprise et on va licencier des jeunes. La priorité, ce n'est donc pas l'emploi des jeunes ? Allez franchement !

Vous croyez que vous obtiendrez le retrait de la réforme ?

Ceux qui l'appliquent vont prendre la responsabilité de créer des tensions sociales.

Vous allez faire grève ?

Des actions, cela ne veut pas nécessairement dire des grèves, mais nous allons annoncer de nouvelles actions, en plus de celle de mercredi, place de la Monnaie et de l'action dans les services publics, le 19 mars. La décision du gouvernement est humiliante pour les prépensionnés et la concertation sociale.

PROPOS RECUEILLIS PAR B. DY

analyse Pourquoi la N-VA n'aime pas la concertation sociale

Les patrons et les syndicats parviennent depuis plusieurs semaines à sceller des accords ambitieux, dépassant parfois ce que le gouvernement croyait possible. Ce fut le cas pour l'évolution des salaires. C'est aujourd'hui le cas pour les prépensions. « *La concertation sociale fonctionne bien, même un peu trop bien. On ne s'y attendait pas* », s'amuse cet éminent ministre, qui remarque que, parfois, patrons et syndicats vont plus loin que l'accord de gouvernement et mettent ce dernier dans l'embarras.

Une situation d'autant plus exceptionnelle que, jusqu'à l'arrivée de ce gouvernement fédéral, la concertation sociale était en panne. A l'exception du rapprochement des statuts ouvrier et employé, il devenait quasiment impossible, ces dernières années, de voir émerger un accord. L'opinion se répandait que

ce mode de gestion avait vécu.

Mais cette crise de la concertation sociale a vécu : elle est désormais au mieux de sa forme. La Belgique retrouve ses traditions : patrons et syndicats concluent des accords. Le gouvernement les entérine ensuite, parfois en les amendant.

Situation assez positive, et pourtant, ces derniers jours, la N-VA a (re)dit tout le mal qu'elle pensait de ce système de prise de décision à la belge. La première salve est partie la semaine dernière, dans l'émission politique Villa Politica de la VRT. Le chef de groupe N-VA à la Chambre, Hendrik Vuyse, a estimé que ce système était dépassé. « *Il y a un accord de gouvernement. Patrons et syndicats en discutent. Puis on a une sorte de nouvel accord de gouvernement* », a-t-il regretté. Le lendemain, dans le *Morgen*, il estimait qu'il n'était pas normal

que le gouvernement doive entériner des accords, et doit payer pour les décisions des autres. « *Ils décident et le gouvernement finance. Il serait normal que le gouvernement soit associé à la décision puisqu'il paye la facture.* »

Ce week-end, Bart De Wever en a remis une couche. « *Les syndicats sont très forts dans ce pays. On doit toujours faire une concession.* »

Mais pourquoi critiquer à ce point une concertation sociale qui fonctionne ? D'abord parce que la N-VA entendait que l'accord de gouvernement soit exécuté. Et voir les patrons avaliser un assouplissement de cet accord rend impossible un rejet

La concertation sociale, c'est aussi un des derniers ciments de la Belgique fédérale

pur et simple de cet accord par le gouvernement. La concertation empêche donc la N-VA d'arriver à ses fins : mener des réformes socio-économiques plus strictes. Mais ce n'est pas la seule raison. La concertation sociale, c'est aussi un des derniers ciments de la Belgique fédérale. Il sera plus facile, à l'avenir, de régionaliser des matières où la concertation sociale n'a pas droit de cité, il n'est donc pas inutile de la décourager ou de la décrédibiliser par tous les moyens dès aujourd'hui.

Enfin, dans ses prises de position, la N-VA n'a jamais eu la fibre syndicale. Voir ces organisations se substituer en partie à la prise de décision gouvernementale est très peu supportable. Autant de raisons de tenter de décourager cette forme de concertation. ■

B. Dy

francophones Les quatre protagonistes ont un gros doute

Ils sont sceptiques : les quatre responsables francophones appelés à mettre en œuvre, socialement et politiquement, la réforme des prépensionnés, version suédoise, s'interrogent. Pour ne pas dire : ils calent...

A commencer par Marie-Kristine Vanbockestael, administratrice générale du Forem en Wallonie, qui, diplomatiquement, précise « ne pas intervenir sur l'opportunité des mesures annoncées, car c'est le rôle des politiques », mais qui n'argumente pas moins dans la foulée : « Je suis doublement interpellée, sur les plans qualitatif et quantitatif. Qualitatif, car avec le Forem, nous avons une expertise en termes d'accompagnement de chômeurs âgés qui cherchent un emploi, professionnellement, également dans le domaine psycho-social, cela notamment au travers de cellules de reconversion, mais ici, avec les prépensionnés, il faut tenir compte du fait que nous aurons affaire à des personnes "contraintes", ce qui modifie la donne. Enfin, au plan quantitatif cette fois, il nous faudra des moyens additionnels pour "accompagner", "contrôler" toutes ces personnes, et, quelle que soit la source de financement, le fédéral ou les Régions, qu'en sera-t-il ? » Marie-Kristine Vanbockestael ponctue :

« Permettez-moi aussi d'avoir un doute sur la capacité du marché de l'emploi, certainement en

Wallonie, à absorber les prépensionnés auxquels il faudra en principe proposer un emploi... » Réhibitoire ?

Côté bruxellois, Grégor Chapelle, directeur général d'Actiris, aligne les préventions à son tour : « Pour ce qui concerne le coût de l'opération – par exemple en recrutement d'agents pour un suivi personnalisé des prépensionnés –, je rappelle que, sous la législature achevée, Monica De Coninck, ministre de l'Emploi, avait

promu une politique d'activation plus intensive pour les chercheurs d'emplois, et que nous avons reçu 300.000 euros au lieu des 3 millions nécessaires... Cette fois ? Qui va payer la fameuse obligation de se trouver en "disponibilité adaptée" ? Ah !, si le fédéral paie, alors, à Bruxelles, où nous mettons l'accent sur l'emploi des jeunes comme vous le savez, nous ne pourrions que nous réjouir de voir ainsi s'accroître les moyens de développer nos actions vers les plus âgés, en l'occurrence les prépensionnés, mais... Mais le fédéral sera-t-il au rendez-vous ? S'il fait défaut, alors, ce sera la preuve que ses mesures n'ont pas de sens, qu'elles sont inefficaces ». Inefficaces, mais pas pour tous, selon Grégor Chapelle : « Il y a beaucoup

de travailleurs âgés en Flandre, on parle de 400.000 personnes s'acheminant vers la pension d'ici à 2025, et les mesures gouvernementales peuvent les décourager de

dételer avant terme... Elles auront un effet dissuasif. Ce qui est peut-être le but de la manœuvre notez ; une manœuvre très utile pour la Flandre, on l'a compris. »

Les « politiques » ne sont guère plus enthousiastes. Les ministres de l'Emploi en Wallonie et à Bruxelles ne passent rien au gouvernement fédéral. Socialiste pour l'une, amarante l'autre, la suédoise n'est pas leur horizon rêvé : raison de plus pour y aller. Et ils y vont.

Pour Eliane Tillieux, socialiste, en charge de l'Emploi et de la formation au sud du pays, tout cela est compliqué et ingérable. Compliqué : « Le compromis du groupe des Dix proposait une solution simple et claire, les aménagements du gouvernement amènent beaucoup de confusion. Si on peut se réjouir que la rétroactivité du contrôle a été abandonnée pour les travailleurs déjà licenciés – principe de rétroactivité qui n'aurait

sans doute pas résisté à un recours –, on peut s'interroger sur la modification en cours de route des règles du jeu pour des travailleurs dont la perspective de prépension a été conclue dans un plan social mais pour qui les licenciements ne sont pas encore intervenus – on pense

exemple à Delhaize ».

Compliqué, donc, et ingérable : « Le fédéral envisage-t-il d'octroyer aux Régions des moyens supplémentaires ? Au-delà, on peut s'interroger sur

cette manière de solutionner, sur le dos des Régions et sans aucune concertation, un problème créé de toutes pièces par le fédéral. Comme si une nouvelle fois, le gouvernement fédéral voulait démontrer son aveuglement idéologique... Samedì dans ces colonnes, Paul Magnette (PS), ministre-président wallon, évoquant le Thalys, la taxation des intercommunales, ou le saut d'index, reprochait au gouvernement fédéral d'« attenter aux intérêts de la Wallonie », Eliane Tillieux abonde.

Enfin, à Bruxelles, Didier Gosuin (FDF), ministre de l'Emploi et de l'Economie, n'a pas de mots : « Quelle usine à gaz ! Le gouvernement a produit un concept flou, la "disponibilité adaptée", sans assise juridique, qui sera sans doute l'objet de recours parce qu'il instaure une différence de traitement entre les chômeurs âgés et les travailleurs âgés prépensionnés... C'est insensé. Je vous passe les interrogations relatives au financement. Comme le coup porté à la concertation sociale, puisque le gouvernement repasse sur un accord conclu entre partenaires sociaux. » N'en jetez plus ? Si. L'amarante réarme : « Philippe Muyters, ministre flamand de l'Emploi, N-VA, lui, se réjouit. On dit que toutes ces idées viennent de là... » ■

DAVID COPPI